

**BANQUE DES ETATS  
DE  
L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA BEAC DU 08 SEPTEMBRE 2010 A DOUALA**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale s'est réuni en session extraordinaire le mercredi 08 septembre 2010 à Douala, République du Cameroun, sous la présidence de Monsieur Albert BESSE, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine, Président du Comité Ministériel de l'UMAC, son Président statutaire.

Après avoir examiné le compte rendu des travaux du Comité de Réforme des Statuts mis en place par sa Résolution n° 4 du 24 juin 2010, le Conseil a arrêté le projet des statuts de la BEAC à soumettre au Comité Ministériel de l'UMAC, pour avis conforme. Cette réforme des statuts, voulue par les Plus Hautes Autorités de la CEMAC, vise à améliorer la gouvernance de l'Institut d'Emission et à renforcer les contrôles interne et externe de ses activités.

Par ailleurs, en vue de permettre au Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) de se mettre en conformité avec les standards internationaux, notamment les 40 + 9 Recommandations du GAFI, et d'inscrire formellement la lutte contre le financement du terrorisme dans son champ d'action, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC des projets de Règlements révisés proposés par cet organe communautaire.

Enfin, le Conseil d'Administration a décidé de tenir une session extraordinaire consacrée à l'adoption des nouveaux statuts de la BEAC, après la délivrance de l'avis conforme par le Comité Ministériel./-

Fait à Douala, le 08 septembre 2010

**Le Président du Conseil d'Administration,**



**Albert BESSE**